

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une centrale photovoltaïque sur ombrière sur un parking VL existant

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENERTRAG Bourgogne Bagatelle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MASUREEL Vincent, Directeur Général de Enertrag Energie S.A.S, société gérante de
ENERTRAG Bourgogne Bagatelle

RCS / SIRET

8 8 9 6 3 2 0 5 5 0 0 0 1 4

Forme juridique

S.C.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250kWc	Construction d'une centrale photovoltaïque de puissance environ égale à 760kWc sur un parking véhicule léger déjà existant accueillant les ouvriers d'une usine. La surface d'ombrières est d'environ 4030m².

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'ombrières avec couverture photovoltaïque sur un parking d'une usine existant sur la commune de Clamecy (58).

Le parking d'une surface d'environ 5 300m² sera couvert en partie par des ombrières photovoltaïques afin d'offrir une protection contre les intempéries et les fortes chaleurs aux véhicules, tout en produisant de l'électricité renouvelable.

La centrale s'accompagnera d'installations techniques : onduleurs et transformateurs électriques. L'électricité produite sera entièrement injectée sur le réseau.

Les principales étapes du projet seront : réalisation des fondations, pose des structures ombrières, pose des panneaux photovoltaïques, câblage et raccordement au réseau.

Il est à noter que le marquage au sol des places de stationnement sera modifié afin d'optimiser la centrale photovoltaïque. Ce changement n'affecte en rien la composition du sol et n'engendrera qu'une modification de la circulation interne.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a plusieurs objectifs :

- Amélioration du confort des utilisateurs du parking en proposant une protection contre les intempéries et un confort thermique lors des fortes chaleurs ;
- Valorisation d'un foncier déjà artificialisé ;
- Production d'électricité renouvelable

Ce projet participe à la réalisation des objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par la loi de transition énergétique et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Une fois que le projet aura reçu toutes les approbations nécessaires, les étapes de construction seront les suivantes :

- Réalisation des fondations
- Réalisation des structures primaires : pieux en acier dont le dimensionnement exact sera défini après une étude géotechnique préalable à la construction
- Pose des panneaux photovoltaïques et câblage
- Aménagement des installations techniques : 1 local d'environ 10m² sur l'emprise du parking
- Raccordement de l'installation au réseau électrique
- Gestion des déchets de chantier

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la phase exploitation, les ombrières et en particulier les panneaux photovoltaïques feront l'objet d'un entretien occasionnel (remplacement d'éléments défectueux, nettoyage, entretien...) afin de garantir la sécurité des biens et des personnes ainsi que le bon fonctionnement de l'installation électrique. Les équipements techniques feront également l'objet d'un entretien ponctuel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'emprise du parking	5 300m ²
Surface des panneaux photovoltaïques	4030m ²
Puissance approximative de l'installation	760kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Houde Cognat
58500 Clamecy

Parcelle section BE numéro 44

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7° 27' 56 " _ Lat. 0 3° 31' 16 " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe à environ 27m d'un monument inscrit : le bâtiment administratif et le centre social de l'ancienne usine de produits chimiques de Clamecy. Cependant, le périmètre de protection du bâtiment administratif et du centre social de l'ancienne usine est limité à une bande de 3 mètres de largeur autour de l'ensemble des monuments inscrits. Le projet est donc en dehors de la zone tampon.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les terrains d'implantation de l'installation sont concernés par le PPRT de Rhodia approuvé le 19 septembre 2011. Le projet est en partie (environ 2720m²) localisé dans la zone catégorisée bleu clair du PPRT. Les prescriptions du PPRT seront respectées, notamment en termes de surpression, à savoir au delà de 50mbar. La commune de Clamecy est également concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation. Le projet objet de cette demande n'est pas concerné par celui-ci.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les fondations n'atteignent pas la nappe souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Projet sur une surface déjà artificialisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Parking déjà existant, terrains anthropisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les terrains d'implantation de l'installation sont concernés par le PPRT de Rhodia approuvé le 19 septembre 2011. Le projet est en partie (environ 2720m ²) localisé dans la zone catégorisée bleu clair du PPRT. Les prescriptions du PPRT seront respectées, notamment en termes de surpression, à savoir au delà de 50mbar.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les structures porteuses seront équipées d'un éclairage LED en face arrière des modules, donc en direction du sol. A noter que cela s'accompagne du démantèlement des lampadaires déjà présents sur site. L'avifaune ne sera donc pas impactée par le projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère du projet d'ombrrières de Clamecy afin de limiter son impact visuel. Le point haut des ombrrières est plus bas que les bâtiments alentours, limitant l'impact dans un paysage lointain.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	On peut considérer le projet comme positif sur plusieurs points : - Production d'énergie renouvelable sur des terrains déjà anthropisés - Amélioration du confort des usagers

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les contraintes réglementaires seront respectées (urbanisme, PPRT...).

Les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte aux différentes étapes du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prend place sur un parking existant et n'artificialise pas les sols. De plus, il propose à la fois un confort pour les usagers et une production d'électricité renouvelable.

Au vu des faibles impacts identifiés sur les milieux naturels et paysagers concernant l'installation d'ombrières de parking photovoltaïques sur le parking de Clamecy, nous estimons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Plan de coupe des ombrières

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



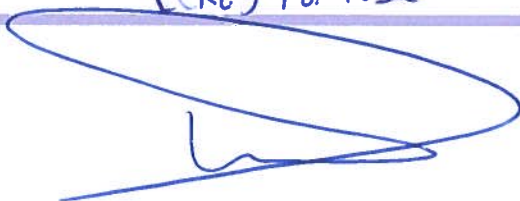
Fait à

CERGY PONTOISE

le,

21/10/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus